

Coalition Nationale de l'Education Pour Tous
CONEPT RDC

Cinquième Forum National sur les Politiques Educatives « FNPE 2022 »

**Gratuité de l'Education de base et frais de scolarités dans
l'Enseignement Secondaire.**



Actes et recommandations 1

Introduction

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « **CONEPT RDC** » a organisé son cinquième Forum National sur les Politiques Educatives « **FNPE 2022** ». Cet évènement s'est tenu du 11 au 13 mai 2022 sous le thème « **construire un mouvement de la société civile fort, dynamique pour un système éducatif résilient, performant et contribuant à la réalisation du droit à l'éducation en RDC** ».

Ce forum a mobilisé l'action, l'ambition, la solidarité et les solutions en vue de transformer l'éducation en RDC d'ici à l'horizon 2025 et 2030.

Le **FNPE 2022** a fait l'objet d'un processus préparatoire ciblé, intensif et inclusif, construit à partir de la base dans les provinces, répondant aux priorités des membres, soutenu par la Coordination de la **CONEPT RDC**. Il a garanti l'engagement significatif des OSCE, des jeunes et de l'ensemble des parties prenantes de l'éducation.

Le processus de préparation du **FNPE 2022** s'est déroulé en fonction de trois axes de travail qui se croisent et se renforcent :

- a. **Consultations provinciales** : Elles visent à développer une vision partagée, un engagement et l'alignement des actions à travers les provinces pour transformer l'éducation à l'horizon 2025 et 2030. Ces réunions de concertation se sont tenues dans 5 provinces pour ce faire ;
- b. **Pistes thématiques** : l'objectif du flux de travail des pistes d'actions thématiques est de mettre en lumière un petit nombre de domaines qui nécessitent une attention et une action accrues et qui peuvent accélérer les progrès en matière d'éducation, dans la réalisation des Objectifs de la SSEF 2016 – 2025 en lien avec l'Agenda ODD4/5 – Education 2030 et CESA 2016 – 2025 ;
- c. **Engagement et mobilisation du public** : il a pour objectif de démocratiser le dialogue autour de l'éducation et de consolider le mouvement national pour la transformation de l'éducation.

La Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « **CONEPT RDC** » est un mouvement de la société civile dont l'objectif est de promouvoir et défendre le droit à l'éducation pour tous comme droit humain fondamental. Elle tient à garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. La **CONEPT RDC** encourage l'émergence d'une société civile proactive, alerte et incontournable, capable d'influencer les décisions concernant l'éducation dans le cadre de la participation et du contrôle citoyen de l'action publique.

Elle est composée des organisations diverses notamment les Syndicats des Enseignants, les Associations des Parents d'Elèves, les confessions religieuses représentées par les Coordinations des écoles conventionnées, les ONG des droits de l'enfant et de la Femme, les Hommes et femmes des médias et ainsi que des Chercheurs.

Environ 70 délégués représentant 11 provinces ont pris part au **FNPE 2022** qui déroule ci-dessous les actes et recommandations en matière de mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base et de la politique des frais de scolarité dans le secondaire.

Acte 1. Gratuité de l'éducation de base et frais de scolarité dans l'enseignement secondaire.

Gratuité de l'éducation de base.

La République Démocratique du Congo « RDC » était encore l'un des rares pays au monde où l'enseignement primaire public n'était pas gratuit. Les frais de scolarité ont été initialement introduits pour couvrir les salaires des enseignants et les coûts de fonctionnement des écoles, suite à une réduction drastique du financement public de l'éducation et à des grèves successives des enseignants. La contribution des ménages s'est progressivement formalisée pour financer le système éducatif dans les années 1990, lui permettant de fonctionner malgré l'effondrement de l'État congolais.

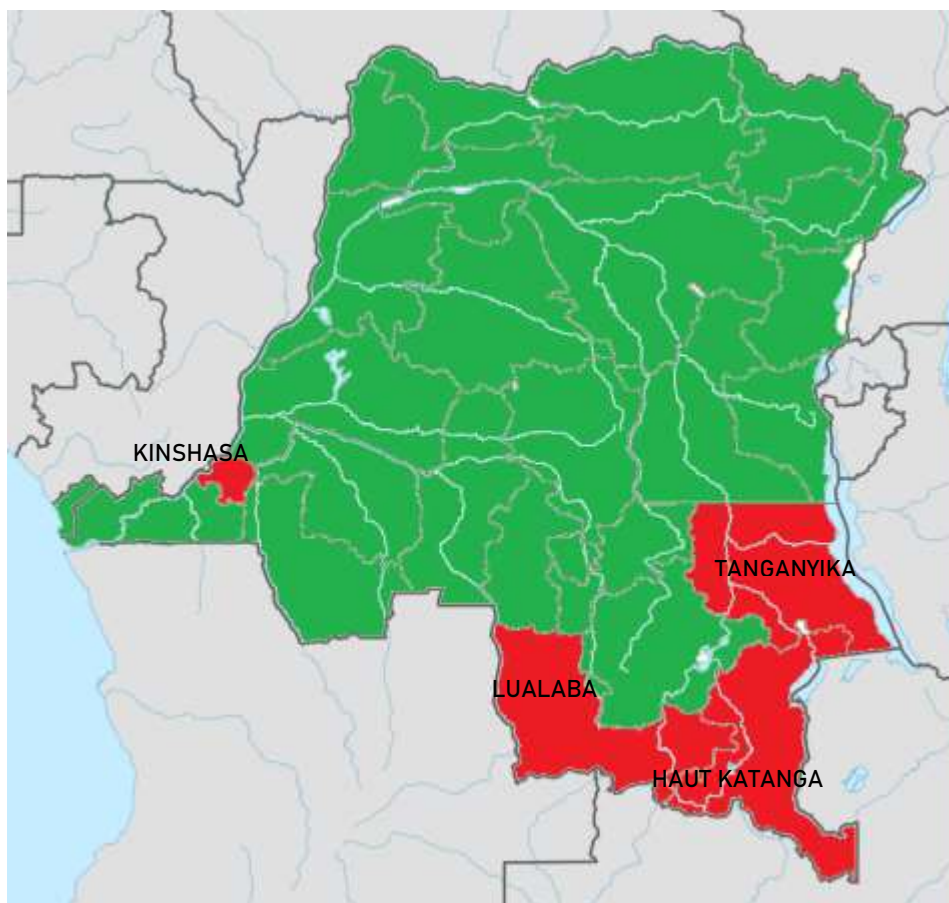
Après des tentatives passées, partiellement mises en œuvre, le Gouvernement a fait de la gratuité de l'enseignement primaire une politique phare qui est entrée en vigueur à partir de septembre 2019. Il s'agit d'un investissement ambitieux dans le capital humain du pays, qui coûtera bien plus de 1 milliard de dollars par an.

Trois ans après, on peut affirmer que la RDC reste attachée à cette politique, malgré la pandémie de COVID-19 et la récession économique mondiale. Le gouvernement a augmenté la part de l'éducation dans son budget de 11,6 % en 2017 à 21,8 % en 2021.

Les délégués des organisations de la société civile présents au forum ont constaté avec satisfaction que :

1. La République Démocratique du Congo a signé et ratifié le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (articles 13 et 14) ; la Convention Relative aux Droits de l'enfant (articles 28 et 29) ; la Charte africaine des Droits l'homme et des peuples (article 17). Ces instruments rappellent **l'engagement et le devoir de l'Etat de rendre l'enseignement primaire gratuit, obligatoire et que progressivement, la gratuité soit étendue au niveau secondaire ;**
2. Dans la pratique, l'éducation de base est gratuite de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire (article 43 de la constitution) mais demeure payante au cycle terminal de la 7^{ème} à la 8^{ème} année contrairement à l'article 79 alinéa 2 de la loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national ;
3. La politique a déjà des impacts importants. Au moins 3 millions d'enfants supplémentaires se sont inscrits à l'école primaire à travers le pays, et les inscriptions à l'école secondaire avaient également augmenté. Ceci est particulièrement notable compte tenu des impacts de la pandémie sur le calendrier scolaire et la situation économique des familles ;
4. Des menaces de plus en plus croissantes à la mise en œuvre de la gratuité émergent dans les villes de certaines provinces où les frais de scolarités à charge des parents commencent à réapparaître dans les établissements scolaires primaires publics dans l'indifférence totale des autorités compétentes locales aux dépens des parents. La cartographie des menaces contre la gratuité avait identifié les provinces et villes suivantes : le Haut-Katanga (Lubumbashi), Lualaba (Kolwezi), Tanganyika (Kamina), Kinshasa (Lukunga). Dans ces villes, les parents étaient contraints de payer entre 5.000 et 10.000 francs congolais le mois. **Il est à craindre qu'en 2022-2023, si les autorités provinciales et nationales de l'éducation gardent ce mutisme, qu'il y ait un effet de contagion tournant ainsi cette politique salubre en dérision politique.**
5. Avec le flux important d'élèves retournés à l'école à la faveur de l'application de la politique de gratuité, la capacité d'accueil est entamée. L'on assiste partout à des classes pléthoriques

Cartographie de la mise en œuvre de la gratuité



■ Provinces où il y a une menace grave contre la gratuité

■ Provinces où la gratuité est appliquée

rendant ainsi difficile le travail de l'enseignant quant à la protection et l'offre d'un enseignement de qualité. La politique de construction et/réhabilitation des écoles n'a pas suivi le même rythme. En effet, si la gratuité a permis l'inscription d'environ 3 millions d'élèves supplémentaires, les besoins en construction et/ou réhabilitation sont estimés à 75.000 salles de classe supplémentaire à construire pour le niveau primaire ;

6. A cause des bas niveaux salaires appliqués au primaire, la démotivation des enseignants s'invite au rendez-vous surtout dans les écoles qualifiées jadis à forte motivation ;
7. La combinaison entre le niveau bas des salaires appliqués, la démotivation des enseignants, la pléthore dans les salles de classe commence à impacter dangereusement la qualité dans les écoles publiques gratuites. Cette situation pousse certains parents à retirer leurs enfants dans les écoles publiques gratuites pour les placer dans les écoles privées réunissant les conditions.

Frais de scolarité dans l'enseignement secondaire.

La politique de gratuité de l'éducation de base relancée par le Président de la République a deux objectifs :

- Envoyer à l'école tous les enfants en âge scolaire ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en allégeant le fardeau des frais scolaires qui pesait sur les ménages.

Les organisations de la société civile ont fait les constats suivants :

8. La prise en charge des enseignants par les parents a été réinstaurée par la note circulaire révisée sur les frais scolaires 2021 – 2022 pour mettre fin à la grève des enseignants au niveau secondaire qui réclamaient des meilleures conditions de travail ;
9. Les couts exorbitants à charge des parents que cette pratique engendre a poussé des milliers d'enfants et adolescents à abandonner l'école l'année scolaire 2021- 2022 ;
10. On observe partout la résurgence des flux ascendants, des clés de répartition des frais scolaires en faveurs des bureaux et acteurs qui n'ont parfois rien à faire dans la chaîne pédagogique laissant ainsi disparaître le retour à grand échelle de l'économie de cueillette à l'école, à la tête de chaque élève et à charge des parents.
11. La dépendance à l'égard du financement des ménages ne fait qu'intensifier les inégalités alors que les frais de scolarité ont été le principal obstacle à l'entrée et au maintien des enfants à l'école.
12. Les autorités politiques et scolaires ont créé et maintenu l'année scolaire 2021-2022 des frais non pertinents et susceptibles de limiter la fréquentation scolaire des enfants. Il en est ainsi des frais dits de l'enseignement à distance, des frais pour le carnet de santé perçu depuis huit ans auprès des parents sans une seule intervention en lien avec l'objet de la perception.

Pourtant prohibés, les flux financiers ascendants pour arroser la hiérarchie sont de retour dans le système et atteste le maintien de l'économie de cueillette sur les parents, à la tête des apprenants. Une marchandisation à outrance.

En plus des enseignants, personnels de l'éducation et l'école, les frais payés à l'école par les parents profitent à plusieurs autres structures, organes, institution et intervenants en dehors de l'école dans la chaîne hiérarchique ou non. Il s'agit de : (i) Ministère Provincial de l'Education y compris le comité provincial de suivi (30%) ; (ii) La Coordination urbaine (15%) ; (iii) la Sous-Coordination (20%) ; (iv) le PROVED (8%) ; (v) l'Inspection principale provinciale (4%) ; (vi) le DIPROSEC (2%) ; (vii) le Sous-PROVED (9%) ; (viii) l'INSPOOL (5%) ; (ix) Association des Parents d'Elèves (4%) ; Autres intervenants (3%) ; (x) le Fond de Promotion de l'Education National « **FPEN** ».

Dans les écoles conventionnées catholiques à Kinshasa par exemple, la Coordination récupère d'office 20% aux fins de répartition à la hiérarchie. Dans certaines écoles, ce taux arrive jusqu'à 40%.

Recommandations.

Les organisations et délégués de la société civile participants au FNPE 2022 ont formulé un appel pressant à/au :

Gouvernement central :

1. Renforcer le processus de Consolidation de la gratuité et l'obligation scolaire au primaire et entamer la préparation de l'éducation de base de 8 ans conformément à la loi-cadre de l'enseignement national (article 79) et à la planification de la Stratégie sectorielle de l'Education et de la Formation et à l'ODD4 ;

2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique devrait jouer un rôle essentiel en fixant et en faisant respecter des normes pour consolider davantage la gratuité de l'enseignement primaire dans les établissements publics conventionnés et non conventionnés, en mettant un accent particulier sur les écoles, villes et provinces où la menace contre la mise en œuvre de la gratuité a été identifiée ;
3. Hausser de manière conséquente les salaires et primes (prime de gratuité) pour compenser la perte des revenus dont les enseignants du primaire sont victimes et uniformiser pour éviter la démotivation et les discriminations entre les enseignants des villes, des provinces et des milieux ruraux (suppression des zones salariales) ;
4. Stabiliser le processus de mécanisation de tous les personnels enseignants afin qu'ils soient régulièrement payés, tout en évitant d'éparpiller des ressources dans la mécanisation des écoles ne répondant pas aux normes ou détenant de faux arrêtés afin de se concentrer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de ceux qui sont en poste ;
5. Ouvrir un vaste chantier de construction des infrastructures scolaires en vue de désengorger les salles de classes devenues pléthoriques suite à la mise en œuvre de la gratuité et rendre aisé le travail de l'enseignant ;
6. Entamer et en vue de sa finalisation la mise en place de l'éducation de base de 8 ans en développant les référentiels des compétences et tous les programmes indispensables de la première année primaire à la huitième année d'ici à 2025 conformément aux prévisions de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation.

Concernant les frais de scolarité au niveau secondaire.

6. Retirer de la nomenclature tous les frais non pertinents qui alourdissent inutilement la charge des parents et qui augmentent le risque d'abandon scolaire des élèves provenant des ménages pauvres. Il s'agit notamment des frais pour l'enseignement à distance, les frais pour le carnet de santé dont la collecte était réalisée auprès des parents sans une seule intervention en lien avec l'objet de la collecte depuis 8 ans, le cas du carnet de santé. Ces perceptions relèvent de l'instauration de l'économie de cueillette à l'école, de l'exploitation des citoyens et indique l'Etat lui-même participe à l'exclusion des enfants de l'éducation ;
7. Abolir dans les faits l'intervention des ménages dans la prise en charge des salaires des enseignants, reconnue comme principale cause de déperdition et d'abandon scolaire, à la faveur de la négociation et l'application d'une bonne politique salariale, équitable et non discriminatoire financée sur fond public tant au niveau national que provincial ;
8. Mettre fin aux pratiques de redistribution des frais scolaires perçus à l'école aux instances hiérarchiques et autres partenaires éducatifs. On fait payer les parents sans le savoir et sans le vouloir ;
9. Améliorer les frais de fonctionnement des bureaux gestionnaires pour éviter que ces derniers imposent des ponctions à rétrocéder sur les frais perçus dans les écoles. Cette pratique qui est de retour poussent plusieurs chefs d'établissements, pour protéger leurs postes, à la mégestion instaurant ainsi un climat délétère entre eux et les enseignants
10. Briser le silence et sanctionner sévèrement les auteurs des pratiques de : mise en quarantaine des enfants à l'école pour cause de non-paiement des frais de scolarité – instauration des frais d'inscription et de confirmation. **Ces pratiques traumatisent les enfants et les parents et soumettent à restriction les droits enfants à l'éducation.**

Gouvernements provinciaux.

10. S'abstenir de fixer les frais scolaires non pertinents pour ne pas alourdir la charge des parents ;

11. Budgétiser les Plans d'action opérationnels d(PAO) des provinces éducationnelles et prendre en charge les interventions en lien avec la consolidation de la gratuité en complément des interventions du niveau national. Les domaines d'intervention pourraient concerner : la construction et/ou réhabilitation des salles des. La formation des enseignants, l'appui à la rémunération des enseignants, les matériels didactiques, etc.

Parlement et Assemblées Provinciales.

12. Exercer réellement le contrôle parlementaire de l'éducation pour veiller à ce que les fonds publics soient correctement utilisés, les engagements et le droit à l'éducation respectés par l'exécutif dans la mise en œuvre et programmes de l'éducation

Aux Divisions Provinciales de l'Education et aux Coordinations des écoles conventionnées.

13. Arrêter la multiplication des frais et des intervenants dans la répartition des frais de scolarité ;
14. Faciliter le fonctionnement et la participation des parents, des COPA et des COGES dans le processus de fixation et de gestion des frais de scolarité à l'école ;

Organisations de la société civile et les syndicats.

15. Multiplier des activités de veille, d'alertes pour accompagner consolidation de la gratuité de l'éducation de base et promouvoir la transparence dans la gestion des frais jusque-là perçus